

L'ECONOMIE SOLIDAIRE : UNE NOUVELLE FORME D'ENTREPRENEURIAT ?

Jérôme BONCLER, Maître de Conférences, Université Montesquieu-Bordeaux IV

Résumé

De nombreuses initiatives locales dont le but est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale au travers d'activités économiques voient actuellement le jour, la plupart du temps sous la forme associative, plaçant toutes la solidarité au sein de leur action. Elles constituent la nouvelle économie sociale ou économie solidaire.

Les créateurs de ces entreprises sont animés d'un esprit d'initiative spécifique et de motivations autres que la recherche du profit. Leur démarche est caractérisée par des valeurs et une éthique. Le social est leur finalité.

La création de nouveaux services face à des demandes non satisfaites, l'intégration économique de populations défavorisées sont les axes majeurs de ces entreprises. Le domaine d'intervention, souvent limité à une zone géographique restreinte, fait que ces entités cernent avec précision les besoins, ce qui conduit à un meilleur ajustement de l'offre et de la demande, la vie quotidienne restant la préoccupation majeure. Ces projets d'économie solidaire qui répondent à des demandes bien particulières n'intéressent ni les entreprises de l'économie marchande (absence de profit), ni le secteur public (impossibilité et/ou incapacité de répondre à des demandes hétérogènes). Il s'agirait donc d'une réponse aux limites du fonctionnement du couple marché/Etat.

Les entreprises de l'économie solidaire cherchent une hybridation des ressources. Les pouvoirs publics, les collectivités locales complètent les moyens financiers propres à l'entreprise (ressources marchandes et non marchandes). Les fonds d'origine publique sont justifiés par l'utilité sociale du projet.

L'isolement reste le mal du créateur d'entreprise qui attend une aide, une information : la mise en place de réseaux coopératifs peut-être à la fois un exemple et une assistance appréciée.

Des statuts juridiques et une fiscalité inadaptés constituent de véritables freins à l'initiative. Un nouveau statut juridique -la Société Coopérative d'Intérêt Collectif- est depuis peu à la disposition du créateur.

Ces entreprises d'un nouveau type prouvent l'éclosion d'un entrepreneuriat social et civique qui s'efforce de réconcilier initiative et solidarité.

Mots-clés : entrepreneuriat, économie solidaire, acteurs, projets, moyens.

IUT BORDEAUX MONTESQUIEU
Dépt Techniques de Commercialisation
Avenue d'Aquitaine . BP 205
33 175 GRADIGNAN CEDEX
Tél : 06 08 95 73 97
e-mail : boncler@montesquieu.u-bordeaux.fr

Introduction

Les carences, les déficiences de l'Etat incapable d'assurer totalement sa fonction sociale ainsi que sa fonction d'impulsion de l'économie, les insuffisances du marché qui ne cherche qu'à maximiser ses profits, conduisent à ce que certains ont appelé la "fracture sociale".

En réaction à cet état de fait, au compromis établi autour de la synergie Etat-marché (qui se fissure lorsque la société de service succède à la société industrielle), naissent et se développent des initiatives locales qui visent simultanément deux objectifs : créer, directement ou indirectement des emplois (la détérioration du lien social est une des conséquences de la pénurie d'emplois) ; réactiver, renforcer la cohésion sociale en cours de désagrégation.

Il peut s'agir, par exemple, d'agriculteurs décidés à produire bio qui fondent une société coopérative de salariés producteurs dont les réserves sont impartageables ; de travailleurs sociaux ou de militants alternatifs qui repèrent une opportunité de développement local, comme la collecte et le tri des déchets, et décident de créer une entreprise d'insertion qui va recruter des chômeurs de longue durée.

Ces initiatives qui essaient toutes d'inscrire la solidarité au coeur de leur dispositif sont rangées par Jean-Louis LAVILLE¹, sociologue au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), sous le concept d'économie solidaire. La conjonction économie/solidarité renforce les actions entreprises ; un phénomène de synergie s'opère au niveau des échanges qui s'en trouvent survalorisés. Le service rendu va au-delà de sa valeur ; au service proprement dit s'ajoute, souvent, une dimension sociale et affective. Ces initiatives prennent appui sur deux idées forces :

- l'impulsion réciproitaire comme principe économique moteur : des personnes s'associent librement pour mener en commun des actions qui contribuent à la création d'activités économiques et d'emplois, tout en renforçant la cohésion sociale par de nouveaux rapports de solidarité. La conception de l'activité économique à partir d'une impulsion réciproitaire peut permettre à celle-ci d'être fondée sur le sens qui lui est donné par les participants et par là-même de favoriser des dynamiques de socialisation.

- la constitution d'espaces publics de proximité pour définir la nature de la production entreprise. L'économie solidaire engendre des regroupements volontaires dans lesquels les ressorts de l'action échappent aux logiques marchandes et bureaucratiques ce qui est déterminant pour l'élaboration d'institutions qui puisent leur force dans la puissance d'intégration sociale que représente la solidarité et qui activent le débat public par la libre formation des opinions.

En France, des projets allant dans le sens d'une économie solidaire ont fleuri dans les années 1830 et 1840 à travers un véritable fourmillement associationniste. Des ouvriers aux côtés de bourgeois démocrates prirent part à la vie des centaines de clubs politiques qui avaient brutalement éclos, fondèrent leurs propres journaux, et surtout, réformèrent et insufflèrent une nouvelle vie à leurs organisations professionnelles. Mais à partir de 1848, l'instance étatique conforte le principe d'une économie marchande et réprime la mouvance associationniste, remettant en cause les traits propres à l'économie solidaire. Dans la deuxième partie du XIXe siècle, se développent des organisations chargées de corriger les effets jugés néfastes de la

¹LAVILLE (J-L).- L'économie solidaire: une perspective internationale.- Paris : Desclée de Brouwer, 2000.- 343 p.

production marchande, au travers de différents statuts juridiques (coopérative, mutuelle, association). Mais la logique de réaction à l'égard des effets du capitalisme qui explique la naissance des organismes d'économie sociale s'atténue au profit d'une logique d'adaptation fonctionnelle à ce mode de production qui se conjugue avec le maintien de particularités notables, ne touchant toutefois que leur structuration interne. Cet éloignement du terrain politique signale le passage d'un projet d'économie solidaire à l'économie sociale. Le projet d'économie formulé dès le XIXe siècle, puis progressivement oublié, a été réactualisé par divers courants complémentaires qui ont agi en faveur de nouveaux rapports au travail, aux services, et au développement. Dès les années 1970, la critique du travail parcellisé et la montée d'aspirations à l'autonomie ont engendré de nombreuses revendications convergeant autour de l'idée de travailler autrement. Ces actions, soucieuses de la qualité de la vie et du travail, ont logiquement rencontré celles qui plaident pour un développement durable. L'économie solidaire ne s'est pas contentée d'une critique des dégâts du progrès, elle a aussi participé à l'émergence de nouvelles formes de développement local, plus respectueuses de l'environnement et plus soucieuses d'un usage raisonné des ressources du territoire. Ces dernières années, l'économie solidaire a aussi croisé la question de l'exclusion. Une seconde vague d'initiatives en est issue, plus centrée sur la création d'emplois pour des personnes qui en étaient dépourvues. Toutes ces actions collectives ont pour trait commun le combat en faveur d'un droit à l'initiative pour tous. Cette renaissance de l'économie solidaire s'est, en particulier, traduite par la création d'un Secrétariat d'Etat.

Or la situation démographique du pays -importance du nombre de personnes âgées dans un avenir proche- devrait renforcer la demande de services de proximité. De même, la croissance de l'activité des femmes et les modifications de la structure des ménages, plus petits et moins stables qu'auparavant, laissent penser que la demande de services devrait aller en augmentant. On peut aussi prévoir une aggravation des inégalités des revenus et de l'accès aux soins ce qui devrait se traduire par une demande accrue d'aide sociale. Ces évolutions ne peuvent être considérées comme de simples opportunités de marché dont l'essor dépendrait de l'adoption d'une démarche industrielle. L'économie solidaire, en se donnant pour priorités la cohésion sociale et la solidarité, réaffirmées au travers des menaces engendrées par l'exclusion, pourrait participer à l'émergence ou à la dynamisation de ces nouveaux besoins.

L'économie solidaire, afin de faire face à cette situation, a pour ambition de combiner la réciprocité (qui correspond à la relation établie entre des groupes ou des personnes au travers de prestations qui ne prennent sens que par la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes), le marché et la redistribution (d'où le terme d'économie plurielle) dans un cadre légal fondé sur la liberté d'adhésion et l'égalité, ce qui permet à certains de ses partisans de la distinguer de l'économie sociale jugeant cette dernière trop intégrée à l'économie marchande, à l'économie monétaire, donc banalisée. De leur naissance dans la première moitié du XIXe siècle en réaction aux effets néfastes d'un capitalisme dominant, Jean-Louis LAVILLE² soutient que les organisations d'économie sociale se sont progressivement orientées vers une logique d'adaptation au mode de production marchand. Face à une approche fonctionnelle qui définit l'économie sociale comme un phénomène résiduel à l'Etat et au marché, il souligne la dimension politique de l'économie solidaire et affirme que celle-ci, en apparaissant le plus souvent dans la sphère associative, renoue avec certains projets fondateurs aujourd'hui oubliés par une partie de l'économie sociale institutionnalisée et en voie de banalisation. L'économie sociale aurait ainsi abandonné l'ambition sociétale au profit de la recherche de performances gestionnaires ou du respect des normes publiques. D'autres, au contraire, considèrent l'économie solidaire comme une économie sociale émergente et les initiatives solidaires comme largement d'économie sociale, dont elles prolongent le mouvement (lorsque des parents d'enfants autistes se regroupent

²LAVILLE (J-L).- L'économie solidaire : une nouvelle forme d'économie sociale ?.- RECMA, n° 255, 1er trimestre 1995.- pp 70-80.

pour créer un foyer d'accueil, leur initiative relève-t-elle de l'économie sociale ou de l'économie solidaire ?). Quant à nous, dans le cadre de cette contribution, ce débat sur les frontières entre économie solidaire et économie sociale, qui n'apporterait que peu de choses à notre sujet, ne constitue pas notre principale préoccupation. Sous la formulation d'économie solidaire, nous considérerons des initiatives répondant aux critères précédemment définis, même si certaines d'entre elles peuvent relever indifféremment de l'économie solidaire ou de l'économie sociale.

Tout naturellement nous serions enclins à comparer la création d'entreprises au sein de l'économie solidaire à la création d'entreprises au sein de l'économie capitaliste, fondée sur la recherche de profit. Mais peut-on parler d'entrepreneuriat dans les deux cas ? La difficulté provient alors, comme le souligne Emile-Michel HERNANDEZ³, de l'absence d'une définition standardisée et universellement acceptée de l'entrepreneur et de l'entrepreneuriat. Cependant, l'auteur propose une conception de l'entrepreneur en le considérant comme "initiateur d'un processus complexe : initiateur, car il est celui qui est à l'origine, qui ouvre une voie nouvelle ; processus, pour montrer l'importance du temps et le caractère organisé des phénomènes en jeu ; complexe, pour faire ressortir la grande variété des éléments à considérer et leur interdépendance". Découle de ce concept, l'entrepreneuriat considéré comme "l'action de l'entrepreneur qui peut s'exercer dans des contextes différents". Quant à Pierre-André JULIEN et Michel MARCHESNAY⁴, ils définissent trois traits caractéristiques de l'entrepreneuriat : l'esprit d'entreprise qui induit la prise de risque et qui repose sur les aptitudes d'engagement et d'innovation des individus ; la personnalité de l'acteur de la création d'entreprise ainsi que ses capacités ingénieuses ; le processus de création qui fait ressortir les motifs de l'action et les règles d'organisation mis en oeuvre.

Une telle mise en parallèle de la notion d'entrepreneuriat, au sein de l'économie solidaire et au sein de l'économie capitaliste, peut conduire à un relevé de conclusions contradictoires. Soit l'entrepreneuriat présente les mêmes caractéristiques dans les deux cas : il s'agit alors de mettre en place une structure permettant de satisfaire un certain nombre de besoins de la part de consommateurs ou de la population. Soit on estime que les caractéristiques de l'entrepreneuriat sont radicalement différentes dans les deux cas, que ce soit en termes de motivation, d'émergence du projet, de domaines d'action, de financement.

Mais est-ce aussi simple ? N'adopte-t-on pas là une attitude trop réductrice ? Cependant, il nous semble qu'on peut s'attarder sur trois facteurs majeurs communs : le ou les créateurs, le projet, les moyens mis en oeuvre.

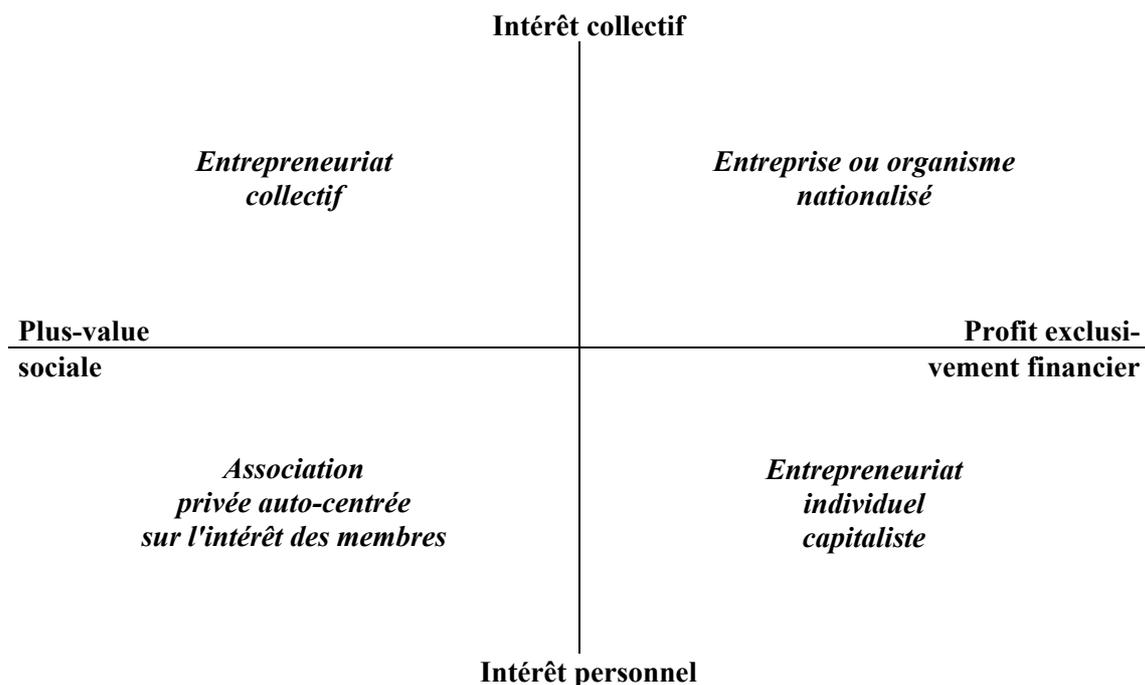
Il se pourrait que ce soient les caractéristiques de ces facteurs qui diffèrent selon que l'entrepreneuriat se déroule au sein de l'économie solidaire ou au sein de l'économie capitaliste.

1. LES LOGIQUES DES ACTEURS.

L'entrepreneuriat en économie solidaire se caractérise, d'une part, par la recherche d'une plus-value sociale. Dans ce cadre, l'organisation engendre une création de valeur, qui n'est pas financière, comme dans d'autres formes d'entreprises, mais sociale. D'autre part, cet entrepreneuriat agit, la plupart du temps, dans l'intérêt de la collectivité (protection de l'environnement, animation de quartiers défavorisés, aide à des personnes en difficultés...). Même si parfois les services rendus le sont à des individus, ils engendrent des externalités positives bénéficiant à la société, d'où l'intitulé entrepreneuriat collectif.

³HERNANDEZ (E-M).- L'entrepreneuriat : approche théorique.- Paris : L'Harmattan, 2001.- 270 p.

⁴JULIEN (P-A), MARCHESNAY (M).- L'entrepreneuriat.- Paris : Economica, 1996.



1.1 La philosophie de la création en économie solidaire.

S'agissant du ou des créateurs, on peut imaginer des profils différents tant au niveau des diplômes, des parcours professionnels, des caractéristiques sociales mais aussi et surtout des motivations qui au sein de l'économie solidaire sont sûrement autres qu'une recherche d'intérêt strictement individuel comme la recherche du profit, la création de son propre emploi ou l'obtention d'un enrichissement personnel...

Il y a cependant, chez les créateurs d'entreprises d'économie solidaire, un esprit d'initiative remarquable qui les conduit à jouer un rôle de citoyen actif dans la société. Cette volonté d'agir, d'être utile au service des autres, se retrouve dans les finalités sociales revendiquées et exprimées à la naissance de l'entreprise, et dans le fonctionnement démocratique de l'entreprise. L'initiative économique se double d'un engagement social.

Entreprendre dans le champ de l'économie solidaire, c'est s'engager dans une démarche caractérisée par des valeurs et une éthique et donc un souci de répondre à des besoins collectifs, une volonté d'instaurer une conduite interne démocratique où la participation de chacun est de règle, une absence d'enrichissement financier personnel, une accessibilité du plus grand nombre au service, la création d'emplois pérennes...

Hervé GOUIL⁵, de par ces contacts, avec un certain nombre de dirigeants de l'économie sociale et solidaire, et de leurs collaborateurs, en particulier dans le domaine de l'insertion par l'économie de personnes en difficulté, a constaté que les projets les plus intéressants sont directement liés aux aspirations de quelques individus, assez souvent qualifiés par leur environnement d'"humanistes", ce qui lui a permis de déceler un système de motivations qui pourrait être de quatre ordres. On retrouve d'abord une motivation de l'ordre de la compassion, de l'amour, en tout cas de la sensibilité, qui autorise à être touché par la souffrance d'autrui, voir à souffrir soi-même de l'injustice ou du malheur provoqué chez les autres. Le deuxième ordre de motivation est plus précisément lié à cet humanisme en tant qu'ordre moral, un humanisme

⁵GOUIL (H).- *Entreprendre en économie sociale : sens des affaires ou affaires de sens ?*.- Paris : Editions Liaisons, 1999.- 190 p.

pratique caractérisé par l'affirmation et la défense de l'humanité comme valeur. On retrouve en effet de la part de ces "entrepreneurs humanistes" une expression de projets autour des capacités à développer l'autonomie des personnes dans le respect de leur dignité, de favoriser leur capacité à prendre mieux en charge leur propre destin. Le troisième ordre de motivation est davantage d'ordre politique. Il y a dans leur projet lié à l'insertion, à l'emploi, une vision politique au sens de projet d'un type de société dans laquelle ils souhaiteraient vivre, une société plus juste et plus solidaire, dans laquelle l'économie, la technique seraient au service de l'homme. Enfin, le quatrième ordre de motivation est plus trivial. C'est en effet, de plus en plus, la compétence, la formation, l'expertise développée dans le champ des relations humaines et du développement local, qui confortent sinon génèrent une implication dans un projet "social" et en particulier lié à l'insertion.

Il s'agit donc d'une économie civique au sens où elle s'appuie sur une volonté de justice sociale à travers l'action d'entrepreneurs pour qui les termes d'égalité, d'équité sont les moteurs de leur action et qui n'ont donc pas pour seule motivation le retour sur investissement. Même si on y côtoie souvent la pauvreté, la détresse, l'abandon, il ne s'agit pas d'une économie de seconde zone réservée aux pauvres.

Généralement les projets d'économie solidaire ne sont pas le fait d'un individu isolé. La démarche suppose l'existence d'un collectif pour mener à bien le projet et en réaliser toutes les étapes. Des professionnels, des habitants, des groupes auto-organisés s'y engagent pour résoudre un problème qui les concerne directement ou sur lequel ils estiment devoir intervenir.

Une des particularités de l'économie solidaire est d'associer, dans le cadre d'un projet collectif, prestataires, usagers et citoyens afin de contribuer à une initiative d'intérêt général à leur portée, dans la proximité.

Aline ARCHIMBAULT⁶ identifie les initiatives d'économie solidaire comme étant des initiatives impliquant des groupes de personnes dans des processus de coopération ou de développement ascendant. Groupes d'habitants, jeunes, femmes, salariés, retraités, agriculteurs, chômeurs, artistes, consommateurs... Même si l'on peut trouver un individu à l'origine du projet, il met en jeu, à un moment ou à un autre, un groupe organisé, une négociation collective ou communautaire sur la façon de fabriquer, de diffuser ou de rémunérer un service ou un produit.

Par exemple, en Aquitaine, une association de "portage" des courses à domicile pour les personnes âgées a été créée suite à une réflexion engagée par un groupe de sans emplois, à l'initiative de l'un d'entre eux, au sein d'une association de chômeurs. Cette association compte maintenant 5 permanents et dessert 15 communes. Ce service est très apprécié parce qu'il y a à la fois une prestation matérielle et une relation humaine très enrichissante.

Pour Marie-Claire MALO⁷ "l'entrepreneur collectif est un entrepreneur qui est à la fois agent d'adaptation au marché et agent de transformation ou d'émancipation, et disciple réalisateur d'utopies". L'économie solidaire se revendique d'ailleurs aujourd'hui comme un nouveau projet de société.

Animé d'un esprit d'initiative remarquable, d'une grande motivation, l'entrepreneur en économie solidaire doit présenter des qualités morales exceptionnelles, notamment être altruiste, savoir se

⁶ARCHIMBAULT (A).- Economie solidaire : sortir de l'expérimentation est possible.- Mouvements, n° 9/10, Mai-Juin-Juillet-Août 2 000.

⁷MALO (M-C).- La gestion stratégique de la coopérative et de l'association d'économie sociale.- RECMA, n° 281, Juillet 2001.- pp 84-97.

mettre au service des autres, être désintéressé, ce qui n'exclut pas certains contrôles exercés sur son activité.

1.2 Des comptes à rendre.

La bonne marche de l'entreprise d'économie solidaire engage ses dirigeants à se soumettre au contrôle, non pas de propriétaires, mais à celui des membres. Les actions conduites répondent-elles et sont-elles conformes au projet qui a été élaboré et adopté démocratiquement par les membres ? Projet et pouvoir sont collectifs. Le contrôle est donc sensiblement différent de celui qui s'exerce dans une entreprise traditionnelle. Il ne peut se limiter à une optique financière ou commerciale, à une notion de rendement ou à celle de parts de marché : cela rend certainement les contrôles nécessaires plus complexes et, en quelque sorte, plus fins. Thierry JEANTET⁸ estime que les entreprises de l'économie solidaire sont des groupes de personnes dont l'apport se mesure d'abord en valeur ajoutée sociale. Les entreprises privées traditionnelles sont fondées sur un capital financier qu'il s'agit de valoriser. Elles doivent un rendement à leurs actionnaires individuels ou institutionnels ; c'est un choix clair. Les personnes morales de l'économie solidaire ont une autre façon, tout aussi définie, de créer de la richesse : ce qu'elles valorisent d'abord, c'est le social ; le rendement qu'en attendent leurs membres, c'est un rendement à caractère social.

Les entreprises de l'économie solidaire n'ont donc pas pour objectif l'accumulation individuelle d'un capital, ni comme priorité la rémunération de leurs fonds propres. Leur objectif est d'abord la réalisation du projet, qu'il soit situé dans un champ d'actions ou d'activités ou dans un autre, et, liée à celle-ci, la satisfaction des associés. Satisfaction des usagers attendant de se voir proposer des produits et services de qualité au meilleur prix, satisfaction des producteurs en termes de qualité de travail et de salaire, satisfaction des associés par rapport au projet lui-même. Il s'agit donc bien de groupes de personnes, de sociétés de personnes et non de sociétés de capitaux. Dans ces entreprises prévaut ainsi le principe de non-domination du capital et de contrôle démocratique du surplus économique, dans le secteur marchand comme non-marchand. Elles réunissent des personnes parties prenantes d'un intérêt commun (stakeholders) plutôt qu'actionnaires, détenteurs de parts de capital investi (stockholders ou shareholders).

Le point commun de ces initiatives est de développer une nouvelle forme d'entrepreneuriat, dit social, parce qu'il utilise la création d'activités, non pour maximiser un profit, mais pour satisfaire d'autres buts.

A partir du portrait que nous venons de brosser concernant l'entrepreneur en économie solidaire, nous pouvons apporter quelques éléments de réponse à la question initiale : l'économie solidaire, une nouvelle forme d'entrepreneuriat ? Entreprendre, c'est concrétiser une idée, un projet, entreprendre c'est à la fois créer et gérer, c'est finaliser son idée. Il s'agit schématiquement de passer du virtuel au réel. Un créateur motivé (ou une équipe), un projet, les situations initiales sont identiques en économie solidaire comme en économie de marché, à la seule différence importante, qu'en économie solidaire le but est la satisfaction d'un besoin social, l'amélioration de la qualité de vie d'un groupe, alors qu'en économie marchande, le profit (qui peut prendre différentes formes) est le but recherché. Des buts différents impliquent des états d'esprit différents, des attitudes, des comportements qui peuvent s'opposer. Un engagement désintéressé de l'un, une recherche de gain chez l'autre, c'est au niveau de l'état d'esprit que peuvent se différencier les créateurs.

⁸JEANTET (T).- L'économie sociale européenne.- Paris : CIEM Edition, 1999.- 332 p.

Que ce soit en économie solidaire ou en économie de marché, la pièce maîtresse de l'édifice est constitué par le projet, autre élément d'une démarche d'entrepreneuriat que nous allons maintenant analyser.

2. LES LOGIQUES DES PROJETS.

Les expériences d'économie solidaire cherchent généralement à répondre à deux types de problèmes sociaux que sont la création de nouveaux services face à des demandes qui ne sont satisfaites ni par le secteur privé, ni par le secteur public et l'intégration économique de populations et de territoires défavorisés. Il s'agit, en particulier, d'assurer l'intégration économique des individus que le secteur marchand ne peut ou ne souhaite employer, grâce à des modes de financement originaux.

L'économie solidaire c'est aussi une logique de projets bénéficiant soit à des individus soit à la collectivité :

		Projet bénéficiant à des individus	
		N	- unités d'activités multiservices
		A	
		T	- aides à domicile (personnes âgées)
		U	
		R	- activités culturelles (lieux artistiques, studio de répétition...)
		E	
	- lieux de garde pour enfants - magasins biologiques - entreprises d'insertion		
Repérage IDENTIFICATION par les citoyens	DU PROJET une	Repérage par collectivité	
		D	
		locale	
		U	
		P	- réhabilitation du patrimoine, de l'habitat
		R	- protection de l'environnement
		O	
		J	- redynamisation de zones rurales
		E	
		T	
	- régies de quartier - restaurants d'insertion - animation de territoires		
		Projet bénéficiant à la collectivité	

Les activités d'économie solidaire inscrites dans la matrice précédente ne sont indiquées qu'à titre indicatif et d'exemples. Suivant les cas, telle ou telle activité peut se trouver dans une partie différente de la matrice en fonction de l'entité qui identifie le besoin (repérage par un groupe de citoyens confrontés à un problème particulier, repérage par des professionnels du domaine concerné, repérage par une collectivité locale qui va impulser l'initiative).

2.1 L'identification des besoins.

Il s'agit de faire émerger les besoins -certains faisant partie du non-dit, difficiles à exprimer, à extérioriser- des besoins touchant pour l'essentiel aux domaines du social et de la solidarité. Nécessité est de les identifier, d'en délimiter les contours avec précision afin d'adapter au mieux l'offre à la demande qui a été révélée. Des citoyens impliqués dans la vie de la cité ou des collectivités locales (on parlera alors de projet suggéré) peuvent être à l'origine de la mise à jour de ces besoins.

Généralement, on ne part pas de besoins objectivés au sens d'un marché, solvabilisés, mais de demandes pourtant bien réelles, exprimées par les personnes qui vivent leurs problèmes au quotidien. Parfois, les acteurs qui lancent un service sont les personnes directement concernées. Pour organiser la réponse, pas d'étude de marché ou de faisabilité, mais une construction conjointe de l'offre et de la demande entre les usagers, les prestataires et les partenaires par la mobilisation d'un réseau de personnes qui privilégient la mise en débat du sens et des valeurs qui vont déterminer l'activité. Il ne s'agit pas de solliciter les usagers comme consommateurs ou assujettis dans le cadre de logiques publiques ou privées, mais de les intégrer comme des citoyens dans la sphère politique et en tant que membres d'une communauté et d'une famille dans le milieu informel.

L'économie solidaire se développe principalement au travers d'associations et de coopératives qui limitent l'appropriation des surplus réalisés. Ce type de statut juridique peut permettre cette construction conjointe de l'offre et de la demande dans la mesure où elle réunit usagers et professionnels. Leur collaboration peut aboutir à des services auxquels personne n'avait pensé.

Pour Lucile MANOURY⁹, il s'agit d'un "circuit court" entre producteurs et consommateurs ou usagers. Il garantit une meilleure connaissance et une meilleure couverture des besoins d'un groupe social, d'une population ou d'une collectivité (notamment des besoins qui ne sauraient être couverts par le jeu spontané du système de prix ou de marché), et par conséquent, d'assurer une meilleure coordination et un meilleur ajustement de l'offre et de la demande.

Ces expériences naissent d'un projet partagé. Ces initiatives émergent toutes à partir d'espaces permettant aux personnes de s'exprimer, de donner un avis, de participer à une décision, d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets économiques adaptés aux contextes dans lesquels ils apparaissent. En somme de véritables espaces publics de proximité se forment autour d'enjeux liés à la vie quotidienne.

Prenons l'exemple des services de proximité ou à domicile. Des travaux non monétaires, même pas comptabilisés, effectués jusqu'ici dans la sphère domestique, sont extériorisés et organisés sous forme de prestations de services par des associations (toujours sans but lucratif), mais voulant offrir celles-ci à un public plus large. On passe insensiblement mais nettement d'une économie domestique (non monétaire) à une économie sociale alliant solidarité et échanges marchands (monétaires). Un certain nombre d'associations sociales ont déjà connu ce type de cheminement en assumant de façon collective des tâches dont une partie a pu être identifiée et ultérieurement monétarisée.

Les chercheurs analysent l'émergence et le développement de l'économie sociale comme une réponse aux limites du fonctionnement du couple marché-Etat. Le développement de l'économie sociale au XIXe siècle apporte une première réponse aux besoins sociaux non pris en charge par le marché, parce que non rentables. Aujourd'hui, on attend de ces nouvelles organisations qu'elles servent d'alternative au désengagement de l'Etat-providence.

⁹MANOURY (L).- L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale : la société coopérative d'intérêt collectif.- RECMA, n° 281, Juillet 2001.- pp 108-134.

Les projets d'économie solidaire n'intéressent pas les entreprises de l'économie marchande. Si ces dernières sont présentes sur certains de ces secteurs d'activités, ce n'est uniquement que sur les segments où la demande est solvable et en recherchant des perspectives de profit comme le font actuellement certaines compagnies des eaux dans le domaine des services de proximité.

Henry HANSMANN¹⁰ juge que le consommateur a des difficultés à évaluer la qualité des services d'autant que la plupart de ces services ne sont pas standardisés, sont d'une technicité plutôt élevée et que le consommateur lui-même appartient fréquemment à une population fragile. Souvent même le consommateur et le demandeur ne sont pas la même personne : c'est le cas des services rendus aux enfants, à certaines personnes âgées dépendantes ou handicapées. Les coûts d'information et de transaction, afin de réduire l'asymétrie de l'information, sont alors élevés et le producteur peut en profiter. La contrainte de non-distribution des profits de l'économie solidaire inspire confiance, d'autant que les dirigeants des organisations sans but lucratif ne retirent aucun bénéfice de services de mauvaise qualité.

Certains chercheurs (cf. les travaux de Jean-Louis LAVILLE¹¹ et de Bernard ENJOLRAS¹²) expliquent ainsi que les besoins couverts par le tiers secteur ne peuvent de toute façon être totalement pris en charge par le marché car celui-ci n'est pas opérationnel quand il y a asymétrie de l'information entre l'offre et la demande. Pour qu'un marché soit efficace, il faut que l'information soit disponible à la fois pour le consommateur et le producteur. Or dans certains services, en particulier de proximité, le producteur détient une information supplémentaire et peut en tirer partie en réalisant un surprofit. Dans le cas, par exemple, des services de maintien à domicile des personnes âgées, les familles souvent culpabilisées d'avoir recours à des personnes extérieures vont faire appel, pour se rassurer, aux services les plus chers sur le marché, ce qui a été démontré aux Etats-Unis. De la même façon, l'incertitude sur la qualité réelle du service dans le cadre d'une garde d'enfants peut bénéficier aux prestataires de services et mettre les consommateurs dans une position de faiblesse. Le marché ignore aussi les considérations d'équité (accès de tous à l'éducation, par exemple) et de justice redistributive. Les études sur les services de proximité font apparaître une clientèle-cible qui est celle du ménage biactif et urbain. Cela veut-il dire que les autres personnes non solvables en milieu rural soient exclues de ces services de base ?

Ces projets n'intéressent pas non plus le secteur public parce qu'il ne sait pas faire ou qu'il n'en a pas les moyens. Non seulement les pouvoirs publics manquent d'argent, mais il n'est pas certain qu'ils soient dans tous les cas mieux à même de définir et de mettre en place les dispositifs pour répondre aux nouveaux besoins collectifs.

La capacité de l'Etat à organiser lui-même le service (et non à le réguler) se heurte à la bureaucratie, au manque de flexibilité et à la difficulté de révéler des préférences et de répondre à des demandes hétérogènes. Le caractère bureaucratique de l'action publique ne permet pas, selon Burton WEISBROD¹³, d'identifier rapidement l'évolution des demandes et d'y répondre.

Il ajoute que le gouvernement, afin de se faire réélire, offre une quantité de biens collectifs, susceptible de satisfaire l'électeur médian ou la majorité des consommateurs. Mais l'hétérogénéité de la société laisse un certain nombre d'électeurs insatisfaits et la demande résiduelle de biens publics est satisfaite par les organisations à but non lucratif.

¹⁰HANSMANN (H).- Economic theories of nonprofit organizations, in POWELL (W.W), Between the public and the private : the nonprofit sector.- New Haven : Yale University Press, 1987.- 464 p.

¹¹LAVILLE (J-L).- Une troisième voie pour le travail.- Paris : Desclée de Brouwer, 2000.- 220 p.

¹²ENJOLRAS (B).- Le marché providence.- Paris : Desclée de Brouwer, 1996.- 280 p.

¹³WEISBROD (B).- The voluntary nonprofit sector : an economic analysis.- Lexington : Lexington Books, 1977.- 179 p.

On peut donc dire que ces besoins nouveaux résultent d'abord des transformations de notre société. Le travail des femmes et l'augmentation de l'espérance de vie, par exemple, modifient les modes de vie. De nombreux emplois pourraient être créés dans des domaines qui vont de la garde d'enfants à l'aide à domicile. Mais le champ va au-delà : de l'environnement au logement en passant par la formation, les besoins collectifs demeurent, dont la satisfaction permettrait d'améliorer la qualité de vie.

2.2 Les secteurs d'activité.

L'économie solidaire répond surtout à des attentes locales (rurales ou urbaines) nouvelles ou renouvelées qui correspondent à des micro-besoins. Les entreprises de l'économie solidaire sont essentiellement créées dans un secteur qu'on peut qualifier de relationnel qui comprend les services de relations aux personnes, les emplois de proximité, les emplois liés à la préservation de l'environnement et de la culture, les relations sociales et d'insertion (jeunes enfants, personnes âgées ou handicapées, personnes en difficulté) et plus récemment le secteur des nouvelles technologies d'information et de communication.

Les entreprises de l'économie solidaire se créent essentiellement dans des secteurs exigeant la réciprocité, où capital social et solidarité sont importants. La demande non solvable de biens ou services de première nécessité, la demande des démunis, font souvent naître des associations prestataires de services.

Lucile MANOURY¹⁴, en étudiant des expériences de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), a remarqué que les activités pratiquées sont inhérentes à des domaines dans lesquels des besoins restent insatisfaits, qui requièrent un travail de proximité à forte consonance relationnelle et sont, de ce fait, vecteurs de création d'emplois et porteurs d'une dynamique de développement local. Il nous semble que l'on peut généraliser ces constatations à la plupart des entreprises d'économie solidaire quel que soit le statut juridique.

Pour Thierry JEANTET¹⁵, ces projets cherchent, les uns et les autres, à organiser des liens entre les personnes autant qu'à organiser des productions de biens ou de services, en fonction des besoins réels des individus et non uniquement d'objectifs financiers, de stratégies de marché. Grâce à eux et au delà d'eux se crée une autre approche des activités, plus soucieuse des personnes que du capital.

L'économie solidaire intervient également en matière d'exclusion en essayant de créer des emplois par une approche originale : elle ne considère pas ces publics en difficulté comme des "bénéficiaires" de politiques publiques mais comme les acteurs de leur propre devenir. D'où l'accent mis sur l'auto-organisation, la recherche d'emplois stables, la "mutualisation" des expériences et l'accès à des financements solidaires et pérennes, l'interaction des initiatives avec leur environnement.

Il s'agit par exemple du cas de l'association Arcins Environnement Services qui depuis sa création en 1994 aide des jeunes loin de l'emploi à retrouver du travail. Elle emploie 23 personnes dont 12 en CES (Contrat Emploi Solidarité) chargées de la réhabilitation et de l'aménagement des berges de la Garonne, 4 en emplois jeunes qui encadrent des activités éducatives pour les scolaires sur une zone humide, 5 sont en contrat à durée indéterminée et

¹⁴MANOURY (L).- op-cit p 11.

¹⁵JEANTET (T).- Une économie sociale unique et indivisible ?.- RECMA, n° 281, Juillet 2001.- pp 30-38.

encadrent le groupe des CES, 2 sont en contrat emploi consolidé. Pour les CES, cette activité constitue un tremplin. Arcins Environnement Services a lancé un partenariat avec le PLIE (Plan Local d'Insertion et d'Emploi) de Bègles pour le suivi et l'accompagnement des personnes en difficulté, mais continue aussi sa collaboration avec la CLI (Commission Locale d'Insertion) pour l'accompagnement de 7 bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) par an. Cette association a aussi signé une convention avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Gironde pour accueillir des personnes auxquelles le juge propose un TIG (Travail d'Intérêt Général).

A l'instar d'Hélène CLEMENT et Laurent GARDIN¹⁶, nous pouvons donc identifier en France deux catégories d'entreprises sociales. La première catégorie est constituée des entreprises sociales produisant des biens et services ayant une utilité sociale ou collective où l'on peut distinguer des services individuels à fort contenu relationnel (aide à domicile, garde d'enfants...) et des services collectifs (environnement, revalorisation des espaces publics urbains...). Le plus souvent ces initiatives sont contraintes d'utiliser des mesures d'aide à l'emploi et de traitement du chômage pour que leur activité puisse être caractérisée comme ayant une utilité collective. Cela entraîne une confusion avec la catégorie suivante constituée des entreprises sociales d'insertion par l'économie caractérisées par le public employé défini par le Code du travail : "l'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle".

Les projets d'économie solidaire, contrairement aux projets développés dans le cadre de l'économie de marché, sont axés sur l'homme, sur les échanges mutuels et réciproques où le terme de solidarité prédomine, une solidarité d'abord spontanée, puis ordonnée, organisée, une solidarité qui n'est pas à confondre avec de l'assistanat. Générosité, respect de l'individu, fraternité, c'est là un ensemble de valeurs qui caractérisent les projets d'économie solidaire. La qualité des rapports humains constitue la richesse de l'économie solidaire. N'y-a-t-il pas là une optique différente de l'économie de marché, qui nous incite à considérer l'économie solidaire comme une *nouvelle forme* d'entrepreneuriat ?

Mais la réalisation d'un projet nécessite de réunir un certain nombre de moyens, autre aspect de l'entrepreneuriat que nous allons aborder.

3. LES LOGIQUES DES MILIEUX.

Les entreprises de l'économie solidaire évoluent à la fois dans le milieu marchand, au travers de la vente de produits ou de services, dans le milieu de la redistribution, au travers de l'assistance (financière ou matérielle) accordée par différentes collectivités, dans le milieu de la réciprocité, au travers du bénévolat.

Assistance à la création

¹⁶CLEMENT (H), GARDIN (L).- L'entreprise sociale.- Les notes de l'Institut Karl Polanyi, Thierry Quinqueton éditeur, 2000.- 55 p.

<i>Subvention, conventionnement, participation d'organismes sociaux, mécénat...</i>	<i>Mise à disposition de locaux, de matériels, de personnels par des collectivités locales, des organismes H.L.M. ou sociaux...</i>
Moyens Moyens de financiers	l'assistance moyens
<i>Ressources financières provenant de la vente de produits ou services à destination des usagers.</i>	Autres (matériels, temps, compétences...) <i>Bénévolat, réciprocité.</i>
Auto-crédation	

3.1 Les moyens financiers : l'hybridation des ressources.

Dans les entreprises de l'économie de marché, les ressources proviennent pour l'essentiel de la vente du produit ou du service. Rares sont les entreprises de l'économie solidaire qui arrivent seules à financer leurs activités car le plus souvent ces initiatives présentent un coût élevé et ne sont pas totalement solvables. La recherche de financements reste un souci permanent. Le prix payé par les usagers (ressources marchandes), des financements publics reconnaissant l'utilité sociale de l'activité (ressources non marchandes) et des apports réciprocatifs sous forme de bénévolat (ressources non monétaires) constituent les différentes sources de financement de l'économie solidaire.

On peut donc dire que l'économie solidaire relève de l'économie non marchande, cette dernière pouvant être définie de différentes façons. Pour la comptabilité nationale¹⁷, la production est dite non marchande dans le cas où elle est fournie à ses bénéficiaires gratuitement ou à un prix nettement inférieur à son coût de production. Pour Alain BARRERE¹⁸, dans le secteur non-marchand, la recherche d'avantages monétaires, la recherche du profit n'est pas l'élément moteur de l'activité concernée, même si les biens sont parfois vendus, ce qui renvoie à la technique du marché. Pour Jean-Luc MIGUE¹⁹, le domaine non-marchand, au contraire du domaine marchand, comprend l'ensemble des institutions et des types d'activités où les droits de propriété ne sont pas parfaitement exclusifs et donc non-transférables. L'allocation des ressources obéit dès lors à un autre mécanisme que l'échange ou le prix.

Cette hybridation des ressources, afin d'assurer l'équilibre, constitue une obligation mais aussi une sécurité pour l'entreprise. Cela évite de faire confiance à un seul et unique partenaire qui

¹⁷Comptabilité nationale.- Collections de l'INSEE, Série C, n° 140-141, Juin 1987.- 426 p.

¹⁸BARRERE (A).- Essai d'identification du tiers secteur non-marchand in Le tiers secteur non-marchand.- Recherche Sociale, n° 67, Juillet/Septembre 1978.- pp 21-76.

¹⁹MIGUE (J-L).- Méthodologie économique et économie non marchande in L'économie non-marchande.- Revue d'Economie Politique, n° 4, Juillet/Août 1977.- pp 506-530.

pourrait à un moment ou un autre s'avérer défaillant ou qui pourrait aussi avoir tendance à orienter les actions de l'entreprise dans des directions qui ne seraient pas les siennes. La pluralité des origines financières s'impose.

L'association Domicile Services Dunkerquois (DSD) oeuvre dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, handicapées ou malades, de la garde d'enfants à domicile et de l'entretien de la maison. Le personnel (21 salariés) est embauché à temps plein par l'association. Habituellement, les organismes sont simplement mandataires et se bornent à mettre en relation employeurs individuels et employés, ceux-ci restant dans la précarité. Les ressources de l'association sont diverses et correspondent bien au principe de l'hybridation : rémunérations de prestations (12 euros de l'heure), bénévolat et aides publiques (subventions et appui logistique).

Autre exemple : le restaurant associatif de quartier Plein Sud des Hauts de Rouen. Sans les subventions qu'il reçoit -environ 12 000 euros par an- Plein Sud serait aujourd'hui condamné à mettre la clé sous la porte. La quinzaine de repas à 6 euros servis en moyenne par jour ne sont pas suffisants pour assurer l'équilibre d'un lieu qui emploie cinq salariés.

Ou encore, l'association Arcins Environnement Services évoquée précédemment, ajoute à sa démarche d'insertion une initiative prioritaire en direction du secteur économique qui lui permet de conserver son équilibre financier. A titre d'exemple, les jeunes de l'association gèrent le parc de Caddies du Carrefour proche. Mais des entreprises, des bailleurs sociaux ou des particuliers font aussi appel à cette main d'oeuvre.

D'un côté, des actions qui ont un coût élevé, de l'autre des demandeurs incapables d'honorer financièrement leurs besoins. Face à cette alternative, on peut, soit réduire le coût de ces actions en diminuant les salaires et les coûts de gestion, au détriment de la qualité des prestations et en sacrifiant les principes de démocratie et d'égalité ; soit rendre solvable la demande tout en éduquant le consommateur (c'est là qu'interviennent tous les mécanismes de solvabilisation par des sources diverses).

Or les actions conduites par l'économie solidaire, notamment en direction des enfants et des personnes dépendantes, correspondent à une véritable mission de service public. En ce cas, les pouvoirs publics, les collectivités locales devraient être les principaux bailleurs de fonds.

Dans le domaine de l'aide à domicile aux personnes âgées, le financement est partiellement ou totalement assuré conjointement par les caisses de retraite, l'assurance-maladie ou les conseils généraux. Les pouvoirs publics constituent donc un interlocuteur privilégié, puisqu'une partie du financement de ces services provient de la collectivité.

Les partisans de l'économie solidaire envisagent les rapports entre les associations et l'Etat selon trois hypothèses :

- l'hypothèse néo-libérale : afin de réduire les coûts et d'individualiser les prestations, les autorités publiques à tous les niveaux -régional, local- sont invitées par l'Etat central à cesser de dispenser elles-mêmes les services et à devenir de simples coordinatrices de la mise en rapport de l'offre et de la demande. Tout en conservant un contrôle sur le financement et la régulation, les autorités publiques sont encouragées à confier à des instances non publiques, c'est-à-dire à des instances marchandes ou des associations, la responsabilité de dispenser ces services. Les autorités publiques sont incitées ainsi à aménager une compétition entre le secteur privé et le secteur associatif. Evidemment, la concurrence est vue ici comme le garant d'une plus grande efficacité et d'une plus grande productivité. La référence aux associations n'est là que pour accélérer le désengagement de l'Etat. Elles ne sont qu'un outil parmi d'autres de la libéralisation

des services considérée comme indispensable à l'accroissement de leur efficacité. Cette logique marchande soumet la pérennité des services associatifs à la consolidation en leur sein d'une culture gestionnaire et à l'appréciation de leur clientèle.

- l'hypothèse social-étatiste : à partir du prisme social-étatiste, toute consolidation du partenariat entre l'Etat et les associations, dans le contexte de la crise de l'Etat-providence, s'apparente à une forme de privatisation et de marchandisation, d'où une méfiance envers les associations. Cependant, les associations se voient proposer des opportunités par les pouvoirs publics qui les utilisent à des fins d'insertion. Elles sont alors définies comme les auxiliaires d'un Etat protecteur qui continue à se poser en garant unique de la solidarité.

- l'hypothèse solidaire : il s'agit ici de dépasser cette propension à instrumentaliser les associations, et de s'attaquer conjointement aux déficits de socialisation et d'emploi. L'Etat doit être en mesure d'apporter un appui à des activités qui favorisent une socialisation congruente avec les idéaux démocratiques et qui participent à la création d'emplois inscrits dans le tissu social. L'Etat doit devenir un partenaire de la société civile. Il devient envisageable d'élaborer une politique de soutien à toutes les activités économiques génératrices de socialisation et de projet dans lesquelles les individus s'insèrent de manière dynamique. C'est un partenariat dans lequel le secteur associatif, loin de se laisser confiner au rôle de sous-traitant, est capable au contraire, d'imposer sa culture et sa manière de faire. Il apparaît donc des bases de rapports autres entre l'action publique et les associations de citoyens, rapports qui passent par le décloisonnement des financements de l'action sociale, de la formation et de la création d'emploi. Il s'agit de sortir des logiques de programmes au profit de logiques de projets déterminés par leurs promoteurs.

Certes, il est primordial que les intéressés, en fonction de leur situation financière, participent tout au moins partiellement au financement des services dont ils bénéficient. Le bénévolat peut être également mobilisé. Mais d'autres financements sont nécessaires, en particulier publics. Or, les entreprises du secteur concurrentiel critiquent parfois les subventions allouées à ces organisations du tiers secteur.

Mais y-a-t-il réellement concurrence déloyale quand l'association s'intéresse à une demande peu solvable ? L'économie de marché peut-elle assurer les mêmes services dans les mêmes conditions de prix et de qualité ? Interviendrait-elle en dehors de réelles opportunités de profit ? Face aux géants du BTP, les entreprises d'insertion dans ce secteur mettent en avant leur spécificité : elles sont aidées parce que leur coût salarial est plus élevé, leur vocation étant d'embaucher des personnes a priori moins productives.

Bruno GUIGUE²⁰ juge que l'Etat accorde un financement à l'économie solidaire parce qu'elle est socialement utile. S'il contribue à l'hybridation de ses ressources aux côtés des recettes marchandes et des apports du bénévolat, c'est qu'elle a une valeur ajoutée qui lui est propre, qu'elle apporte une contribution spécifique à la cohésion sociale, qu'elle remplit une fonction dans l'exercice de laquelle on ne saurait la remplacer. Mais d'où proviennent, demandera-t-on aussitôt, les avantages comparatifs qui sont les siens en regard de l'intervention étatique traditionnelle ?

Ses vertus, l'économie solidaire les tire de sa nature même. Un projet collectif d'essence démocratique au service de l'homme, des valeurs sociales sous-tendant en permanence les activités du groupe, un groupe où les échanges dépassent la notion d'assistanat, des liens de proximité renforçant la cohésion de l'organisation, ce sont là des éléments caractéristiques de

²⁰GUIGUE (B).- L'économie solidaire : une alternative au libéralisme.- Etudes, Juin 2000.

l'économie solidaire qui en font sa richesse, sa personnalité et son originalité. L'économie solidaire est une réponse ajustée à une demande authentique.

Que serait la "politique de la ville", à Marseille, sans les 37 "centres sociaux" qui forment l'ossature associative de ses quartiers les plus défavorisés ? Si leurs assemblées générales font salle comble, c'est parce que les habitants des cités s'y retrouvent, dans tous les sens du terme. Si "l'Etat animateur" se sent obligé de leur apporter son concours, c'est sans doute parce qu'il a perçu l'enjeu de société que représente cette forme d'organisation autonome qui s'est répandue au sein des quartiers populaires.

De plus, ces expériences ont besoin d'un financement public qui se justifie par le fait que les initiatives d'économie solidaire ont un souci de justice sociale qui vise à les rendre accessibles à tous les citoyens intéressés.

Les créateurs d'entreprises d'économie solidaire se trouvent, au moment de la mise en place de leur projet, fréquemment confrontés à un problème financier. Il leur faut convaincre les bailleurs de fonds potentiels. Or, ils n'ont aucune garantie de succès à pouvoir présenter, ils n'ont souvent aucune expérience et créent des services la plupart du temps novateurs. Il s'opère ainsi une véritable sélectivité par l'argent. Le "filtrage" initial élimine des projets émanant de groupes motivés mais peu familiarisés avec les financements institutionnels. Les projets émis par des groupes dans des quartiers dégradés sont ainsi découragés, leurs projets manquant de réalisme au regard des critères administratifs courants. Dans ce contexte défavorable, les projets menés à bien se limitent à ceux défendus par des promoteurs ayant une connaissance approfondie des circuits administratifs, soutenus par des notables locaux ou bénéficiant d'agents de développement local. Il en résulte une inégalité devant l'initiative.

Il serait d'ailleurs nécessaire de trouver des formes intermédiaires de financement entre l'Etat et le marché. Ce n'est pas parce que des activités ne sont solvables qu'à 80 % qu'on ne doit pas les développer. On pourrait envisager la constitution de fonds territorialisés de développement des initiatives locales, comme cela se fait au Québec. Ces fonds, gérés par les élus, les partenaires sociaux et les associations, pourraient faire varier leur participation à un projet en fonction de son utilité sociale.

3-2 Une assistance à la création d'entreprises.

L'isolement reste le mal du créateur d'entreprises qui attend un soutien, une aide (autant financière que morale). Les obstacles administratifs répétés, la crainte de l'échec conduisent certains candidats, faute d'accompagnement, à renoncer à leur entreprise.

Dans l'Hérault, en 1995, une association baptisée Insertion 34, financée à parité par le département et l'Etat, a été créée afin d'aider tout chômeur ayant un projet de création d'une petite entreprise. L'intéressé reçoit une information sur les aides possibles, sur les démarches à entreprendre. Il est accompagné par des bénévoles compétents. Il s'agit d'un véritable tutorat qui est mis en place, d'une réelle assistance, ce qui a permis de passer de 40 à 80 % de réussite dans la création de micro-entreprises.

Thierry JEANTET²¹ souligne que l'économie sociale a de plus, depuis longtemps, inventé la formule -à travers l'expérience agricole- de la coopération dans laquelle les individus se mettent en réseau avec leurs collègues (coopération commune de gestion, de promotion, d'achat, etc.). Elle s'est plus récemment exprimée sous la forme de coopératives de commerçants détaillants et,

²¹JEANTET (T).- op-cit p 9.

dans une moindre mesure, d'artisans. Elle pourrait être étendue à des personnes voulant travailler à domicile et offrir leurs services collectivement à des entreprises, des collectivités publiques, etc. L'association individuel/collectif n'est pas là antinomique.

Il s'agit alors d'assurer une forme de coopération entre différents acteurs d'un même secteur d'activité, acteurs qui sont parfois même en concurrence, l'objectif étant alors une répartition du risque entrepreneurial.

Mais la forme la plus élaborée est la mise en réseau d'un ensemble de ressources. A Pantin, par exemple, le "pôle d'économie solidaire" réunit un club de créateurs, où les porteurs de projet (une dizaine) peuvent échanger et mutualiser leurs démarches ; un club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne (une Cigale) pour les financer ; des partenaires institutionnels (Agence Nationale Pour l'Emploi, etc.) chargés de sensibiliser leurs publics aux opportunités offertes par le pôle ; des associations de bénévoles (jeunes diplômés, retraités, cadres, chefs d'entreprise) experts dans leur domaine (juriste, comptable, banquier) prêts à apporter leurs conseils. Le tout est coordonné par un chargé de mission à plein temps mis à la disposition par la municipalité. Un tel dispositif a pour objectif de sélectionner et viabiliser les projets, de redonner une perspective aux chômeurs, mais surtout de créer une dynamique au sein de la population.

De nouveaux réseaux de citoyenneté et de solidarité se mettent ainsi en place, tissant un nouveau lien social entre les citoyens.

3.3 Vers un nouvel outil juridique.

Le plus souvent ce n'est pas l'absence de viabilité économique qui empêche l'entrepreneuriat social de se développer, mais le faible apport initial en capital. Outre l'insuffisance des sources de financement adaptées, les statuts qui existent sont insatisfaisants.

Jusqu'ici les créations d'entreprises d'économie solidaire se pratiquaient grâce au statut associatif, éventuellement sous le statut coopératif. Or une association ne peut mobiliser des capitaux, faute d'être autorisée à les rémunérer, et se trouve contrainte de satisfaire ses besoins de financement auprès des banques, à qui elle versera des intérêts ! A l'inverse, un statut de type coopératif, s'il permet de faire appel aux capitaux privés, crée d'autres difficultés : une société commerciale (même coopérative) n'est pas éligible à certaines aides publiques, et notamment au programme emplois-jeunes.

Le développement des entreprises d'économie solidaire se heurte aussi à une fiscalité mal adaptée. La nouvelle réglementation fiscale des associations est censée permettre de distinguer les activités commerciales, qui sont normalement soumises à l'impôt sur les bénéfices et aux taxes, de celles d'intérêt général, qui bénéficient d'un régime de faveur. Mais dans les faits, des activités commerciales sont le support d'actions d'insertion ou des réponses à des besoins sociaux et sont malgré tout assujetties à l'impôt et aux taxes.

Mais depuis 2001, les futurs créateurs disposent d'un nouveau statut juridique : la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Lucile MANOURY²² précise que la SCIC répond bien aux cinq critères retenus pour caractériser l'entreprise sociale en Europe, à savoir : la gestion participative, la non-lucrativité, la recherche d'un objectif d'intérêt général ou collectif, le contrôle (interne et externe) et le boni de liquidation. De plus, la SCIC présente une double particularité. La première est relative à la cause : la réponse à des besoins collectifs insatisfaits. La seconde est le multisociétariat, qui

²²MANOURY (L).- op-cit p 11.

concerne trois catégories d'acteurs : les salariés, les usagers, et des tiers (bénévoles, collectivités publiques, apporteurs de capitaux) dont la présence est initialement souhaitée relativement à des enjeux de régulation.

L'objectif de ce statut est notamment de permettre d'associer les usagers et les bailleurs de fonds aux décisions stratégiques, aux côtés des salariés et des bénévoles. Car pour l'instant, ni le statut associatif, qui donne le pouvoir aux bénévoles, ni celui de Scop, qui le donne aux salariés ne le permettent.

Concernant les moyens, l'entreprise d'économie solidaire fait donc preuve d'originalité en mobilisant d'autres ressources que celles que l'on rencontre habituellement dans une entreprise marchande, même si cela provoque parfois des problèmes. Cependant, des statuts mieux adaptés, tenant compte des spécificités de l'entreprise solidaire, seraient les bienvenus. Là encore, nous pouvons qualifier l'économie solidaire de *nouvelle forme* d'entrepreneuriat.

CONCLUSION.

Ces entreprises d'un nouveau type prouvent l'émergence d'un entrepreneuriat social et civique qui s'efforce de réconcilier initiative et solidarité. Les promoteurs de ces projets montrent que les entreprises à but lucratif n'ont pas le monopole de l'initiative et que la solidarité n'est pas du seul ressort de l'Etat. N'y-a-t-il pas là l'émergence d'une nouvelle démocratie, une démarche participative où les notions de collectif et de responsabilité côtoient la notion de solidarité ? C'est donc une économie solidaire qui se construit grâce à ces expériences, quand elles arrivent à maintenir dans la durée un équilibre entre les différentes parties prenantes (salariés, usagers, bénévoles) et à réaliser une hybridation entre les pôles marchand, non marchand et non monétaire de l'économie.

La notion d'entrepreneur n'est donc pas réservée, comme l'indiquent Laurence de CARLO et Sylvie CHEVRIER²³, au seul créateur d'entreprise relevant de l'économie capitaliste. Elles assimilent l'entrepreneur à un créateur d'activités, ce qui correspond bien à la logique de l'économie solidaire. La création d'organisations relevant de l'économie solidaire ouvre ainsi la voie à un élargissement du concept d'entrepreneuriat qui ne se restreint plus à la seule création d'entreprise.

Au travers des acteurs, des projets et des moyens, nous constatons que la création d'organisations au sein de l'économie solidaire répond bien aux caractéristiques de l'entrepreneuriat telles qu'elles ont été définies au préalable (processus complexe, esprit d'entreprise, engagement, innovation, personnalités et capacités des acteurs, règles d'organisation). Cependant, il est nécessaire de noter certaines spécificités telles que le profil des acteurs, leurs valeurs, les formes d'émergence des projets, les secteurs d'activités, l'hybridation des ressources, les particularités juridiques... C'est pour cela que nous pouvons qualifier l'économie solidaire de *nouvelle forme* d'entrepreneuriat.

Hervé GOUIL²⁴ précise que malgré le risque de confusion entre des actions portées par des entreprises "classiques" dans le champ social et le développement économique de certaines organisations appartenant à l'économie sociale et solidaire, il reste peut-être un point de convergence essentiel et une différence fondamentale entre les deux approches. Le point commun est la reconnaissance d'une démarche d'entrepreneurs. Au-delà du statut et de la nature de leur projet, émerge peu à peu le cercle de "ceux qui entreprennent". L'écart fondamental

²³de CARLO (L), CHEVRIER (S).- Comment former quels entrepreneurs ? in Actes du premier congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat.- Lille : Pôle Universitaire Européen Lille Nord-Pas de Calais, Novembre 1999. pp 141-157.

²⁴GOUIL (H).- op-cit p 7.

pourrait être dans la conscience des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire que leur entreprise a pour but et pour finalité la création de lien social. Leur propre recherche n'ayant de sens que dans la convergence avec le projet collectif. On peut supposer que cette conscience est moins répandue parmi les chefs d'entreprise "traditionnels", animateurs d'une structure à finalité économique et à contraintes sociales.

Cependant, la recherche sur l'entrepreneuriat en économie solidaire s'avère relativement pauvre. Notre réflexion devrait se poursuivre en mettant en place un projet de recherche-action qui nous permettrait d'approcher la création d'entreprises relevant de l'économie solidaire. Il s'agirait à partir des informations obtenues d'établir un certain nombre de portraits types d'entrepreneurs à l'image des socio-styles utilisés dans le cadre du marketing ; d'identifier les logiques d'élaboration des projets, les grands domaines d'intervention de l'économie solidaire, les spécificités de ces projets ; de déterminer les moyens (juridiques, financiers, humains...) mis en oeuvre et les difficultés rencontrées.

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette recherche-action pourrait comporter deux étapes. D'abord une étude qualitative basée sur des interviews de créateurs et sur des monographies d'entreprises d'économie solidaire qui nous permettrait de poser un certain nombre d'hypothèses que nous chercherions à valider par la suite. Ensuite une seconde phase consisterait en une étude quantitative menée grâce à un questionnaire adressé à un échantillon représentatif de créateurs. La population-mère serait constituée sur la base des fichiers de la préfecture et SIRENE de la région Aquitaine desquels nous extrairions les associations relevant de l'économie solidaire créées lors de l'année précédant la date de notre étude.

Il serait intéressant de pouvoir comparer les résultats obtenus lors de cette étude avec les résultats d'une enquête semblable qui aurait pu être menée auprès des créateurs d'entreprises relevant de l'économie de marché afin de relever les similitudes et des différences entre les deux types d'entrepreneuriat.